

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Lê Chinh AVENA	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Adrien GUENE.
Mme Françoise TENENBAUM	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Édouard CAVIN	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
M. Gaston FOUCHERES	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Semaad - Parc d'Activité Mazen Sully à Dijon - Compte de préliquidation au 30 juin 2015

En vertu d'une convention publique d'aménagement (CPA) en date du 9 décembre 2002 complétée par avenants en date du 20 mai 2005, 31 mai 2006, 19 juillet 2007, 15 juillet 2008, 28 octobre 2010, 21 juillet 2011, 8 octobre 2012 et 23 janvier 2014, le Conseil de Communauté a décidé de confier à la SEMAAD pour une durée de huit années, la réalisation et la commercialisation de la zone d'activités économiques dénommée Parc Mazen Sully à Dijon, d'une superficie d'environ 9,8 ha.

Cette durée a été prorogée jusqu'au 30 juin 2016, par l'avenant n° 9 signé le 30 décembre 2014.

L'opération ZAC MAZEN SULLY étant aujourd'hui réputée terminée, la SEMAAD a transmis au Grand Dijon, le compte de préliquidation de l'opération au 30 juin 2015, document qui doit être soumis à l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité.

Ce bilan reprend l'historique de l'opération, retrace les différentes procédures administratives ayant eu cours pendant l'opération d'aménagement d'une surface de 97 615 m² ainsi que son programme physique, tels que les acquisitions foncières, la création du lotissement (46 944 m²), les travaux ou les cessions des emprises publiques d'une surface de 17 860 m² qui ont été régularisées par actes administratifs.

Le compte de préliquidation de l'opération Parc "MAZEN SULLY" est arrêté à 3 927 289 € HT, et fait ressortir une participation d'équilibre de la Communauté Urbaine de 1 883 864 € nette de taxes. La cession des équipements publics par la SEMAAD, à savoir le bassin de rétention des eaux pluviales, la voirie et les espaces publics, au Grand Dijon a quant à elle été fixée à 1 086 868 € HT soit 1 303 401 € TTC.

La SEMAAD, pour sa part, a bénéficié d'une avance de trésorerie de la Communauté d'Agglomération dijonnaise à hauteur de 2.000.000 €. Cette avance de trésorerie, soit la somme de 2.000.000 €, sera remboursée à l'approbation par le Conseil du Grand Dijon du compte de préliquidation du Parc "MAZEN SULLY".

Le bilan de clôture de l'opération sera soumis au conseil communautaire d'ici la fin de l'année 2016, dès lors que l'ensemble des mouvements financiers apparaissant au compte de préliquidation auront effectivement été enregistrés.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** le compte de préliquidation du Parc « Mazen Sully » à Dijon, arrêté au 30 juin 2015, établi par la SEMAAD ;
- **de dire** que le Grand Dijon s'acquittera auprès de la SEMAAD de sa participation d'équilibre de 1 883 864 € au titre de l'opération, dès les formalités de dépôt en Préfecture, et en tout état de cause avant le 31 décembre 2015 ;
- **de dire** que le Grand Dijon émettra un titre de recettes sur la SEMAAD de 2.000.000 € au titre de remboursement de l'avance de trésorerie, dès les formalités de dépôt en Préfecture, et en tout état de cause avant le 31 décembre 2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 14 PROCURATIONS